

Atelier 4

Approche juridique de la responsabilité

- Animatrice : Émeline PORTHÉ, enseignante, formatrice, chargée de mission lutte contre le décrochage scolaire à la DGESCO
- Personnes ressources : Yann MÉRIC, avocat-conseil de la délégation des Pyrénées-Orientales de l'Autonome de solidarité laïque (ASL); Isabelle MUSSEAU, administratrice nationale MGEN; Karine SABAH, principale adjointe, académie de Montpellier, vice-présidente de la Commission éducation formation emploi du CESER Occitanie, secrétaire générale de l'Observatoire de la parité de la région Occitanie; Dominique SEVE, administrateur nationale MGEN

Dans le cadre de la liberté pédagogique, certains supports choisis par les enseignants peuvent avoir un impact fort sur le ressenti des parents. Les sujets sociétaux tels que la laïcité, l'écologie, l'immigration, l'égalité des genres... sont abordés avec prudence et peuvent faire l'objet d'incompréhension, de malentendus et même de contestation de la part de parents d'élèves. Avec le développement de méthodes intimidantes, (harcèlement numérique, diffusion d'informations personnelles sur les réseaux sociaux...) il n'est plus rare d'entendre parler d'autocensure parmi les enseignants.

À partir d'une situation vécue dans un collège du sud-ouest et du témoignage d'une cheffe d'établissement héraultais, nous proposons, dans un premier temps, de réfléchir à la manière d'aborder ces sujets sociétaux en termes de pédagogie, puis, dans un deuxième temps, de tirer le fil de l'approche juridique de la responsabilité en présentant l'accompagnement mis en place récemment par MGEN pour ses adhérents victimes d'atteintes à la personne, et enfin d'échanger avec un avocat conseil de l'ASL sur l'éventuel parcours judiciaire que pourrait vivre un enseignant ou cadre de l'éducation dans de telles circonstances.